

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6.b.1. – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	20/06/2019	07/11/2024	

Le Président,
Jean-Jacques GIRARD



1. ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX USEES

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) est compétente en matière :

- **d'assainissement collectif** (raccordement au réseau public de collecte des eaux usées).;
- **d'assainissement non collectif** (système individuel de collecte, de prétraitement, d'épuration, d'infiltration ou de rejet des eaux usées). Le SPANC est géré en totalité par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe depuis le 1er janvier 2018. Le SPANC est situé à Seiches-sur-le-Loir.

1.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

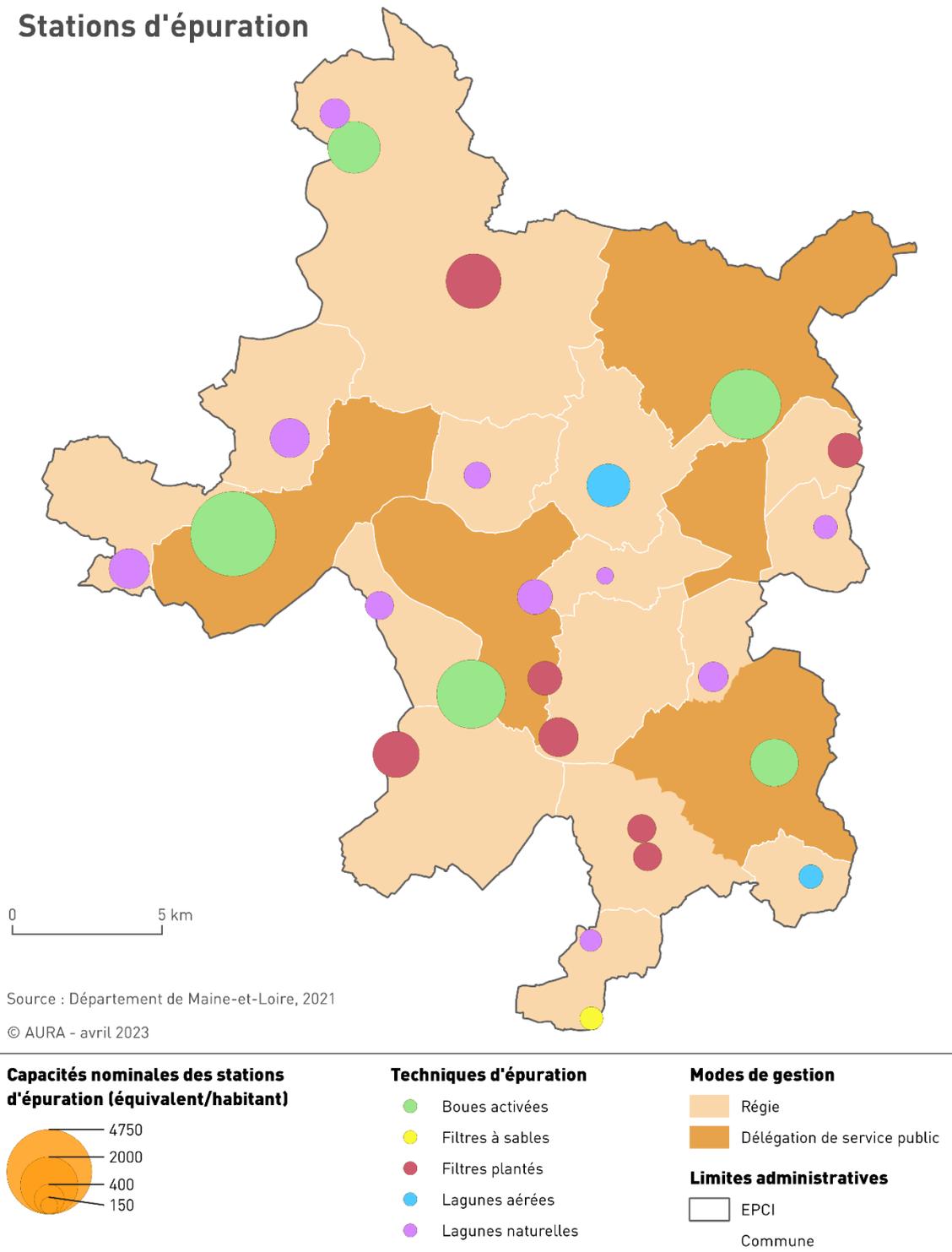
Le territoire d'Anjou Loir et Sarthe comporte 25 stations des eaux usées (STEP), 12 utilisant la technique de lagunage naturel ou aéré, 1 utilisant les filtres à sable, 7 filtres plantés et 6 fonctionnant avec un procédé de boues activées. Leur capacité varie de 150 EH (équivalent-habitant) à la Chapelle-Saint-Laud (Bourg) à 4 750 EH à Tiercé.

Parmi les 25 stations, la plus ancienne a été ouverte en 1979 à Morannes, tandis que la plus récente a ouvert en 2018 à Marcé (Parc activité). Seulement 7 stations sur les 25 ont moins de 10 ans. La STEP située sur la commune des Rairies est aujourd'hui reconstruite.

Pour 5 stations, les rejets sont non conformes ou conformes sauf pour au moins l'un des indicateurs (demande chimique en oxygène, azote, phosphore) : Montreuil-sur-Loir, Beauvau, Chemiré-sur-Sarthe, Daumeray et Seiches-sur-le-Loir.

Pour 6 communes, la surface active de la commune est supérieure à la charge hydraulique admissible et donc non compatible avec le dimensionnement hydraulique de la STEP : Chaumont-d'Anjou, Lué-en-Baugeois, Jarzé, Marcé, Montigné-lès-Rairies et Daumeray.

Stations d'épuration



La Communauté de communes dispose depuis 2021 d'un Schéma directeur d'assainissement élaboré avec un bureau d'étude spécialisé (Verdi ingénierie) qui a diagnostiqué stations d'épuration et réseaux et établi un plan de travaux priorités à réaliser.

Il est en effet nécessaire de se rendre conforme à la législation concernant les rejets dans les milieux et d'être vigilant sur l'adéquation entre le développement urbain choisi dans le PLUiH Anjou Loir et Sarthe et les capacités épuratoires de ces équipements et de leurs réseaux.

Concernant le territoire, la plupart des stations d'épuration sont conformes en matière d'équipement et de performance, et permettent un développement urbain modéré au regard des charges maximales en entrée mises en rapport avec les capacités nominales affichées.

Cependant, le Schéma directeur d'assainissement du territoire d'Anjou Loir et Sarthe indique la nécessité, par ordre de priorité, de réhabiliter certaines stations voire de les reconstruire, afin de pallier leur dysfonctionnement et/ou de permettre le développement urbain. Il en va de même pour les réseaux, l'objectif étant de s'affranchir le plus possible des réseaux unitaires (eaux usées et eaux pluviales non séparées).

Priorités 1

Seiches-sur-le-Loir constitue un des pôles de développement urbain du territoire. La station d'épuration actuelle arrive à saturation en termes d'équivalents habitants. Sa reconstruction est prévue en priorité 1 pour 4200 EH. Cette reconstruction va s'accompagner de nombreux travaux de mise en séparatif du réseau.

La station de dépollution de Cornillé-les-Caves Laiterie va faire l'objet d'une réhabilitation en priorité 2, avec la mise en conformité de l'autosurveillance en priorité 1.

Les problématiques liées à la station de Morannes sont essentiellement liées à des problèmes de collecteurs et de réseaux, notamment en cas de temps de pluie. De nombreux travaux sont prévus en priorité 1 (remplacement de collecteurs, reprises de branchements, mis en séparatif, ...).

La station d'épuration de Corzé va faire l'objet de la mise en place de l'autosurveillance en priorité 1.

Priorités 2

La charge entrante de la station de Cornillé-les-Caves Bourg dépasse sa capacité nominale. Elle n'est pas conforme en matière de performance. Sa réhabilitation est prévue en priorité 2.

La station d'épuration de La Chapelle-Saint-Laud Bourgneuf sera réhabilitée en priorité 2 avec mise en place de l'étanchéité fond de lagune, remplacement ouvrage dessablage...

La station d'épuration de Durtal, autre pôle important de la Communauté de communes, n'est pas conforme en matière de performance. Le SDA indique une priorité 2 pour la réhabilitation de la filière boue, le remplacement du dégrilleur, la mise en place de l'autosurveillance, la sécurisation des ouvrages.

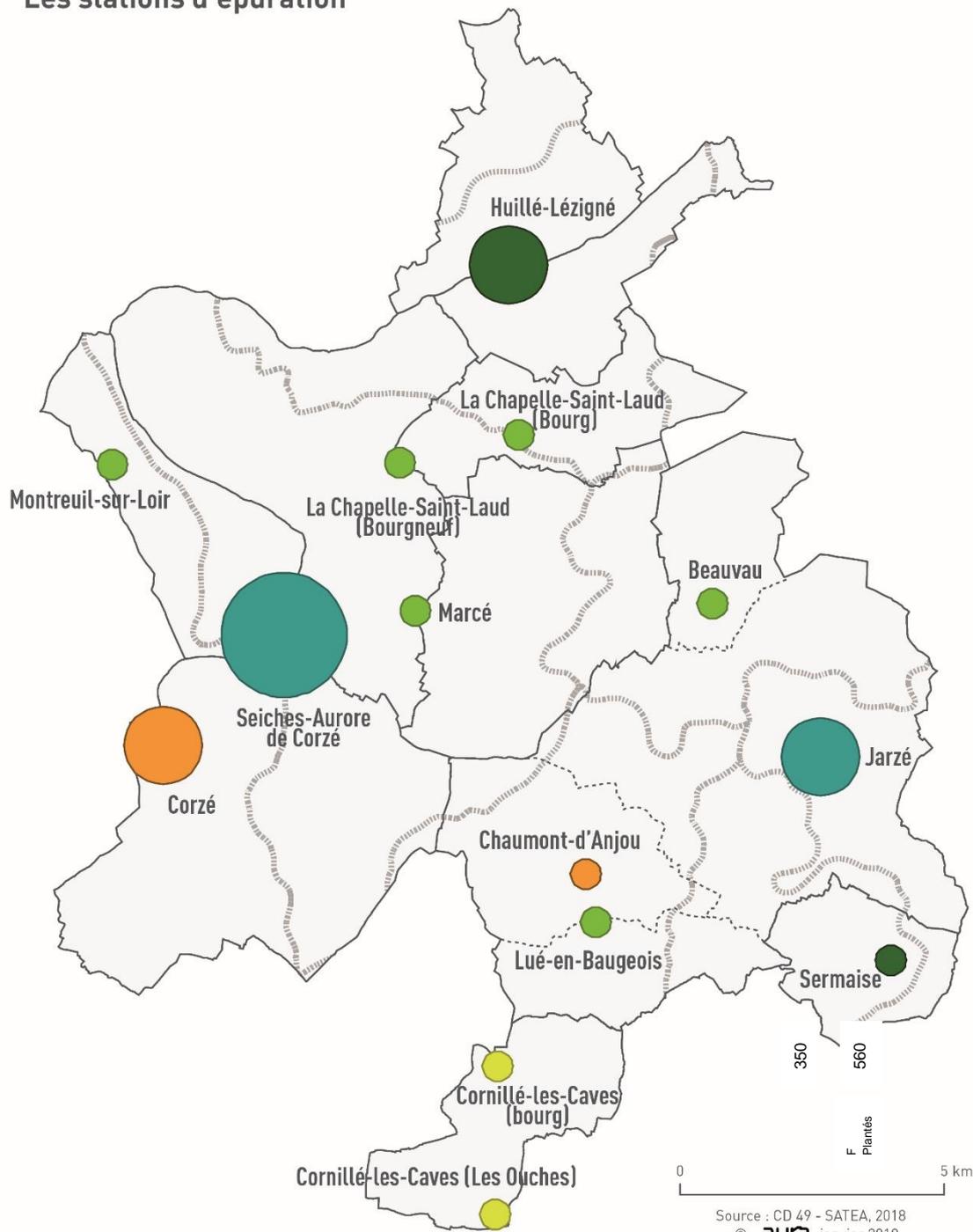
Priorité 3

La station d'épuration de Sermaise, qui date de 1980, va être remplacée.

Priorité 4

La station commune entre Lézigné et Huillé, qui date de 1982, sera reconstruite afin de la rendre conforme en termes de performance. Pour les deux communes, les travaux sur les réseaux sont en priorité 4 voire 5.

Les stations d'épuration



Technique d'épuration

- Boue activée
- Filtre à sable
- Filtre planté
- Lagune aérée
- Lagune naturelle

Capacité nominale (en équivalent/habitant)

- 3 000
- 600

Bassin hydrographique

Limites administratives

- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Source : CD 49 - SATEA, 2018
© **aura** - janvier 2019

Stations d'épuration fonctionnant sur le territoire de la CC Anjou Loir et Sarthe en 2022

Code-station	Nom-station-d'épuration	Mode-de-traitement	Capacité-nominale-(E/h)	Charge-maximale-en-entrée-(E/h)	Date-de-mise-en-service	Débit-de-référence-arrivant-à-la-station-(m³/j)	Linéaire-réseau-(m)	Linéaire-réseau-pluviales-(m)	Conformité-équipement	Conformité-performance	Production-de-boues-(TMS/an)	Nature-du-STEUR	Informations-de-la-CC-ALSR
0449017S0002	Baracé	Lagunes-naturelles	300	146	01/09/2007	65	Réseau: 3.100	X	Oui	Oui	ND	1	Réhabilitation-d'une-partie-des-réseaux
0449025S0002	Beauvau-49	Lagunes-naturelles	400	145	03/01/2010	27	Réseau: 1.840 Unitaire: 0	1-720	Oui	Oui	ND	1	/
0449084S0002	Chauumont-d'Anjou	Filtres-plantés	350	100	30/11/2009	18	Réseau: 980 Unitaire: 0	650	Oui	Oui	ND	1	Réhabilitation-d'une-partie-des-réseaux
0449090S0003	Cheffes-La-Chaussée	Lagunes-naturelles	850	530	01/09/2008	113	Réseau: 4.315	X	Oui	Oui	ND	1	/
0449093S0002	Chemiré-sur-Sarthe	Lagunes-naturelles	400	91	01/10/2008	52	Réseau: 1.975 Unitaire: 0	2.100	Oui	Oui	ND	1	/
0449107S0003	Cornillé-les-Caves-(Bourg)	Lagunes-naturelles	200	245	30/01/1989	30	Réseau: 1.770 Unitaire: 1.130	800	Oui	Non	ND	1	Réhabilitation-de-la-STEP-programmée-et-réhabilitation-réseaux; autosurveillance
0449107S0002	Cornillé-les-Caves-(Laiterie)	Filtres-à-sable	217	145	01/01/1996	37	Réseau: 4.460 Unitaire: 0	792	Oui	Non	ND	1	Reconstruction-de-la-STEP-programmée-(filtres-plantés-de-réseaux)-et-d'une-partie-des-réseaux
0449110S0002	Corzé-(nouvelle-station)	Filtres-plantés	1.200	470	01/08/2011	136	Réseau: 6.500 Unitaire: 0	5.665	Oui	Non	ND	1	Réhabilitation-des-réseaux
0449119S0003	Daumeray	Filtres-plantés	1.800	883	01/07/2013	347	Réseau: 5.700 Unitaire: 3.000	4.400	Oui	Non	ND	1	Mise-en-séparatif
0449127S0004	Durtal	Boue-activée	3-167	2.567	01/01/1990	460	X	X	Oui	Non	21	1	Réhabilitation-des-réseaux Remplacement-dégrilleur/sécurisation-chlorure-ferrique-et-ouvrage-filière/boues
0449132S0001	Etriché	Lagunes-naturelles	800	297	01/01/1988	92	Réseau: 4.050	X	Oui	Oui	ND	1	Réhabilitation-des-réseaux
0449163S0002	Jarzé	Boue-activée	1.300	1.078	02/2014	202	Réseau: 8.830 Unitaire: 0	4.500	Oui	Oui	9	1	/

Stations d'épuration fonctionnant sur le territoire de la CC Anjou Loir et Sarthe en 2022

Code-station	Nom-station-d'épuration	Lagunes-naturelles	Capacité-nominale-(EH)	Charge-maximale-en-entrée-(EH)	Date-de-mise-en-service	Débit-de-référence-arrivant-à-la-station-(m³/j)	Linéaire-réseau-(m)	Réseau-Unitaire ⁰ : 0a	1-540a	Ouï	Conformité-performance	Production-de-boues-(TMS/an)	NDa	1a	Réhabilitation-de-la-STEP, du-déversoir-d'orage-et-du-dégrilleur
		Mode-de-traitement	Capacité-nominale-(EH)	Charge-maximale-en-entrée-(EH)	Date-de-mise-en-service	Débit-de-référence-arrivant-à-la-station-(m³/j)	Linéaire-réseau-(m)	Réseau-Unitaire ⁰ : 0a	Linéaire-réseau-eaux-pluviales-(m)	Conformité-équipements	Conformité-performance	Production-de-boues-(TMS/an)	NDa	1a	Informations-de-la-CC-ALSt
0449076S0002a	La-Chapelle-Saint-Laud (Bourg)	Lagunes-naturelles	600a	194a	01/11/2004a	84a	Réseau ⁰ : 1.960a Unitaire ⁰ : 880a	1-050a	1-050a	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	Réhabilitation-STEP, dégrilleur-et-réseaux
0449257S0001a	Les-Rairies	Filtres-plantés-de-roseaux	950a	?a	2021a	?a	Réseau ⁰ : 8'000a Unitaire ⁰ : 0a	480a	480a	Xa	Xa	Xa	1a	1a	STEP-reconstruite
0449174S0002a	Huillé-Léznigé	Lagune-aérée	1-000a	452a	01/04/1982a	310a	Réseau ⁰ : 3'700 + 5'800a Unitaire ⁰ : 0a	Xa	Xa	Ouï	Nona	NDa	1a	1a	Reconstruction-programmée Rehabilitation-des-réseaux
0449185S0001a	Lué-en-Baugeois	Filtres-plantés	350a	200a	12/2017a	19a	Réseau ⁰ : 3-200a Unitaire ⁰ : 0a	1-100a	1-100a	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	/a
0449333S0005a	Marcé	Filtres-plantés	560a	227a	23/10/2014a	149a	Réseau ⁰ : 7-230a Unitaire ⁰ : 0a	1-680a	1-680a	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	/a
0449188S0002a	Marcé (Parc-activité)	Filtres-plantés	800a	10a	01/01/2018a	150a	Xa	Xa	Xa	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	/a
0449209S0001a	Montigné-lès-Rairies	Lagunes-naturelles	250a	121a	01/01/1999a	52a	Réseau ⁰ : 1-736a Unitaire ⁰ : 823a	480a	480a	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	Réhabilitation-STEP-programmée
0449216S0001a	Montreuil-sur-Loir	Lagunes-naturelles	350a	250a	31/12/2007a	65a	Réseau ⁰ : 1-960a Unitaire ⁰ : 0a	2-340a	2-340a	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	/a
0449220S0001a	Morannes (Chemin-de-La-Minotière)	Boue-activée	1-600a	871a	01/12/1979a	436a	Xa	Xa	Xa	Ouï	Nona	19a	1a	1a	Mise-en-séparatif-du-réseau-unitaire Reconstruction-de-la-STEP-(4*200EH)-et-mise-en-séparatif-d'une-partie-du-réseau
0449333S0004a	Seiches-sur-le-Loir (Chemin-du-cimetière)	Boue-activée	3-000a	3-054a	01/01/2006a	648a	Réseau ⁰ : 15-250a Unitaire ⁰ : 2-570a	14-200a	14-200a	Ouï	Ouï	26a	1a	1a	Reconstruction-STEP-programmée+ mise-en-séparatif-complète-du-réseau-unitaire
0449334S0001a	Sermaisé	Lagune-aérée	233a	155a	01/07/1980a	23a	Réseau ⁰ : 470a Unitaire ⁰ : 1-350a	Xa	Xa	Ouï	Ouï	NDa	1a	1a	Rehabilitation-d'une-partie-des-réseaux
0449347S0001a	Tiercé	Boue-activée	4-750a	2-553a	06/02/2009a	643a	Réseau ⁰ : 19-054a	Xa	Xa	Ouï	Ouï	39a	1a	1a	

@aura — Source : Service-assainissement-de-la-Communauté-de-communes-Anjou-Loir-et-Sarthe, 2023

1.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMPETENCE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC est géré en totalité par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe depuis le 1^{er} janvier 2018. Le SPANC est situé à Seiches-sur-le-Loir.

Les missions principales du SPANC sont les suivantes :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la conception et dans la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif ;
- contrôler la conception et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- vérifier la conformité, le bon fonctionnement et l'entretien des dispositifs existants (dans le cadre des ventes ou des contrôles périodiques).

Estimation du nombre d'installations ANC par commune en 2022

Communes	Habitants	Logements	Installations ANC estimées
Baracé	594	269	93
Cheffes	985	498	185
Cornillé-les-Caves	484	229	39
Corzé	1 897	794	385
Durtal	3 447	1 729	331
Etriché	1 569	664	282
Huillé-Lézigné	1 339	637	180
Jarzé Villages	2 774	1 258	457
La Chapelle-Saint-Laud	772	306	81
Les Rairies	1 035	495	99
Marcé	855	345	133
Montigné-lès-Rairies	435	190	94
Montreuil-sur-le-Loir	584	233	115
Morannes sur Sarthe-Daumeray	3 734	1 785	588
Seiches-sur-le-Loir	3 007	1 363	184
Sermaise	332	164	51
Tiercé	4 480	2 028	525
Total	28 323	12 987	3 822

© aura – Source : Service assainissement de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 2023

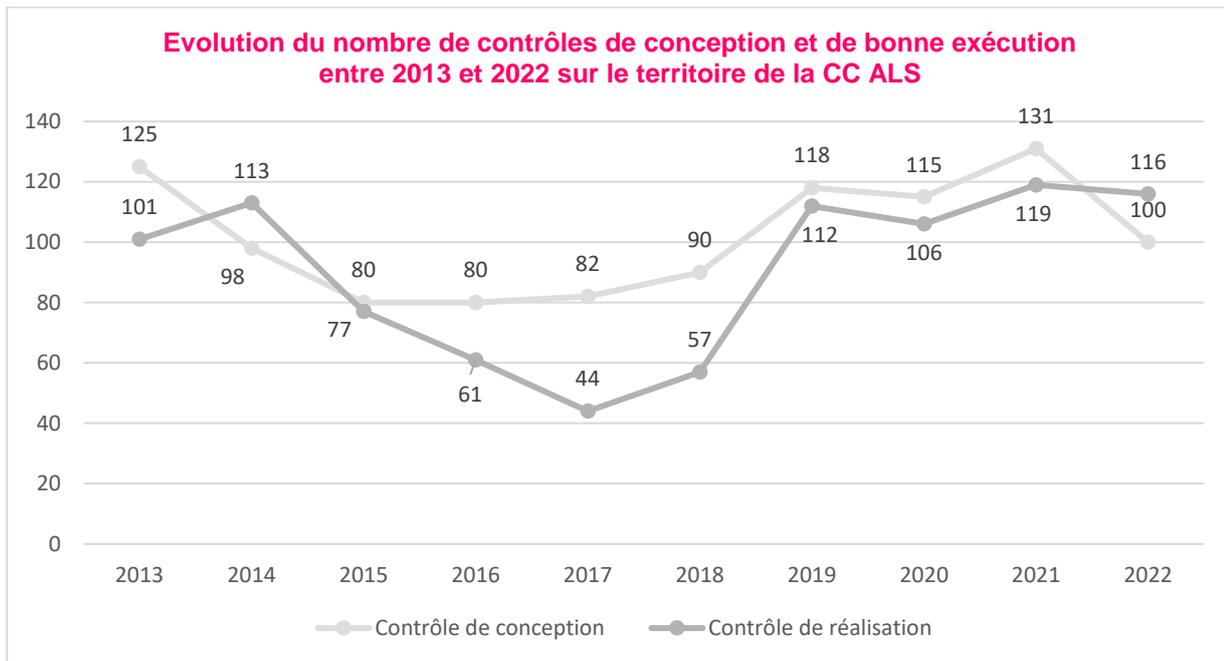
Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 3 822 (soit 29,4 %) pour un total de 12 987 logements sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe.

Le contrôle des installations

Le graphique présente l'évolution du nombre de contrôles de conception et de bonne exécution de 2013 à 2022. On constate que pour les années 2016-2017, il y a un écart important entre le nombre de contrôle de conception et de bonne exécution.

Le fait que l'ensemble des contrôles de conception n'aboutissent pas à un contrôle de bonne exécution peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- refus de permis de construire ;
- abandon ou report des travaux par le propriétaire ;
- le propriétaire a réalisé les travaux mais n'a pas sollicité la collectivité pour le contrôle de bonne exécution.



© aura – Source : Rapports d'activités de 2013 à 2021 de la CC ALS, Service assainissement CC ALS

Les contrôles de conception

Parmi les 90 dossiers de conception instruit en 2018 tous ont reçu un avis favorable. Environ 49% concernent des filières traditionnelles et 51% des filières agréées. La grande majorité des demandes d'installation d'assainissement non collectif concerne des microstations ou des filtres à sable verticaux drainés.

Les contrôles de bonne exécution

57 contrôles de bonne exécution ont été effectués en 2018 dont 2 contre-visites

Les contrôles vente réalisés en 2017

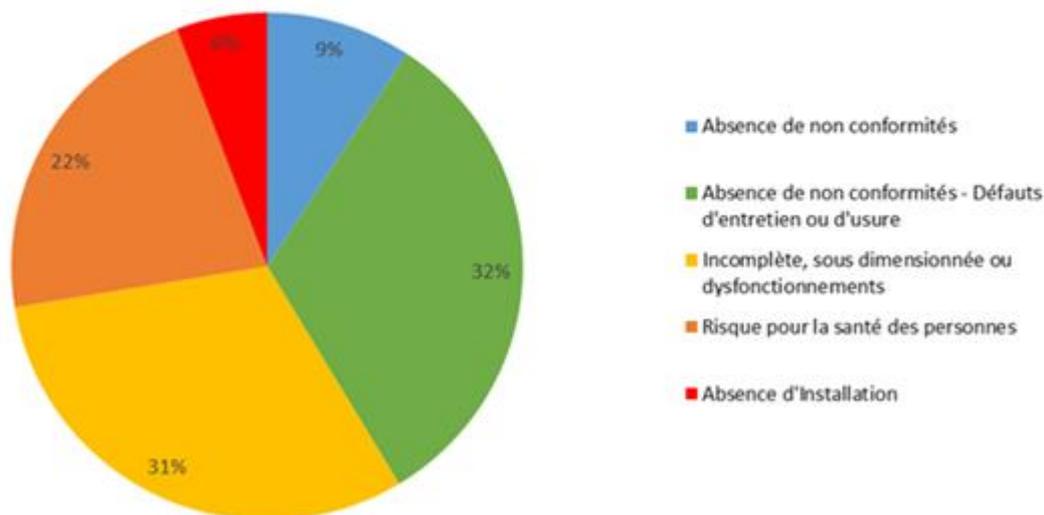
Parmi les installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2017 :

- 30 % sont conformes dont 21 % avec défaut d'entretien ou d'usure ;
- 67 % sont non conformes dont 9 % présentent un risque pour la santé ou pour l'environnement ;
- 3 % des habitations contrôlées ne disposent d'aucune installation.

© aura – Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC CCALS, 2018, Service assainissement de la CC ALS

41 % des installations ont été jugées conformes. Les installations « incomplètes » (31 %) doivent être réhabilitées sans délais. Les installations avec « risque pour la santé des personnes » (22 %) doivent être réhabilitées dans un délai de 4 ans. Les habitations ne disposant pas d'assainissement (6 %) sont mis en demeure de réaliser une installation.

Niveau de conformité des installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2022



© aura – Source : Service assainissement de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 2023

1.3. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales constitue une des compétences des collectivités (article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales). Les enjeux s'articulent autour de la sécurité publique des populations (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques).

Après avoir beaucoup imperméabilisé et traité les eaux pluviales par le « tout tuyaux », la réglementation favorise désormais l'infiltration des eaux pluviales sur place.

La gestion des eaux pluviales n'est pas, sur le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, une compétence communautaire. Il n'existe donc pas de suivi global et de schéma général. Chacune des 17 communes est donc gestionnaire de son propre réseau.

Dans le cadre de l'étude préparatoire au futur Schéma d'assainissement collectif cité plus haut, la question des réseaux unitaires (réseaux qui collectent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales) sera toutefois traitée.

En 2023, 6 stations d'épuration sur les 25 sont dotées d'un réseau d'assainissement unitaire, c'est-à-dire que les réseaux collectent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Ces STEP sont situées à Cornillé-les-Caves, Daumeray, La Chapelle-Saint-Laud, Montigné-lès-Rairies, Seiches-sur-le-Loir et Sermaise.

De plus, 16 stations d'épuration des eaux usées disposent d'un réseau pour les eaux pluviales.

2 EAU POTABLE

2.1. GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Sur le territoire du projet de PLUiH, les compétences de production, de transfert et de distribution d'eau potable sont assurées par le Syndicat d'eau d'Anjou depuis le 1^{er} janvier 2018, syndicat créé par 4 EPCI fondateurs dont la CCALS.

Avant cette date, ces compétences étaient principalement assurées par :

- > le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Seiches-sur-le-Loir** pour 9 communes/communes déléguées : Beauvau, La Chapelle-Saint-Laud, Chaumont-d'Anjou, Corzé, Jarzé, Lué-en-Baugeois (desservie également par le SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée), Marcé, Seiches-sur-le-Loir et Sermaise.

En 2014, la population desservie par le SIAEP de Seiches-sur-le-Loir est estimée à 11 000 habitants. Celle-ci a augmenté de quasiment 25 % depuis 2009 (8 812 habitants).

- > **Le SIAEP de Tiercé** en Interconnexion avec Angers Loire Métropole pour la commune de Montreuil sur Loir
- > **Le SIAEP de Durtal** pour les communes de Lézigné et Huillé.

2.2. CAPTAGES D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Neuf captages actifs sont présents sur le territoire.

Trois sont des captages d'eaux superficielles :

- le Pendu, à Morannes (dans la Sarthe) ;
- la Fuye, à Seiches-sur-le-Loir (dans le Loir) ;
- la Petite Bouchardière, à Durtal (dans le Loir).

Six sont des captages d'eaux souterraines et pompent dans les aquifères du Cénomaniens :

- le Pont Herbault, à Seiches-sur-le-Loir ;
- le Clos des Ferriers, à Jarzé Villages ;
- le Forage 92, à Cornillé-les-Caves (activité agro-alimentaire, Laiterie Tessier) ;
- 3 captages : Le Grand clos F2, F3 et F4, à Daumeray (activité agro-alimentaire, LDC Guillet).

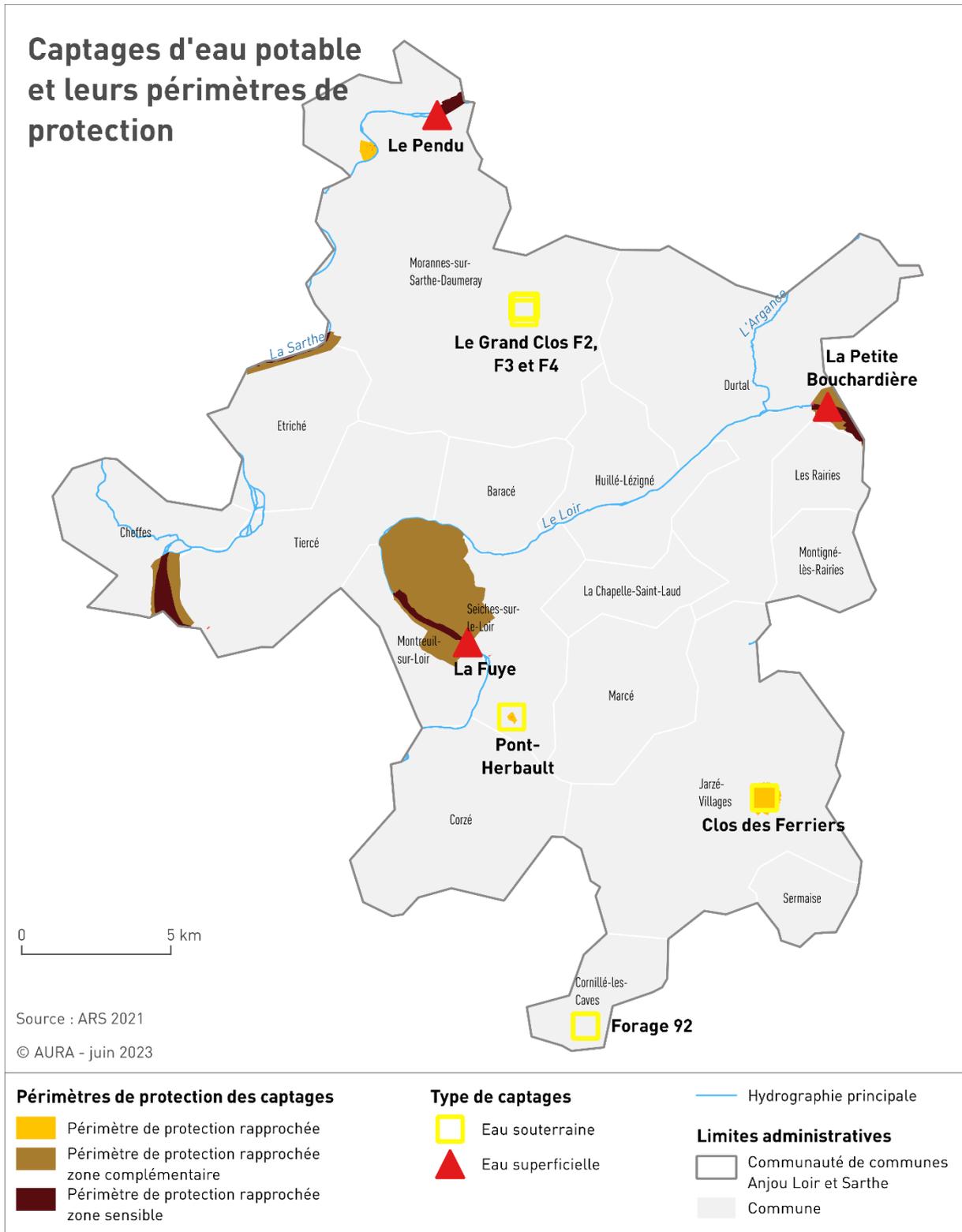
Périmètres de protection des captages pour l'eau potable.

Il existe trois types de périmètres :

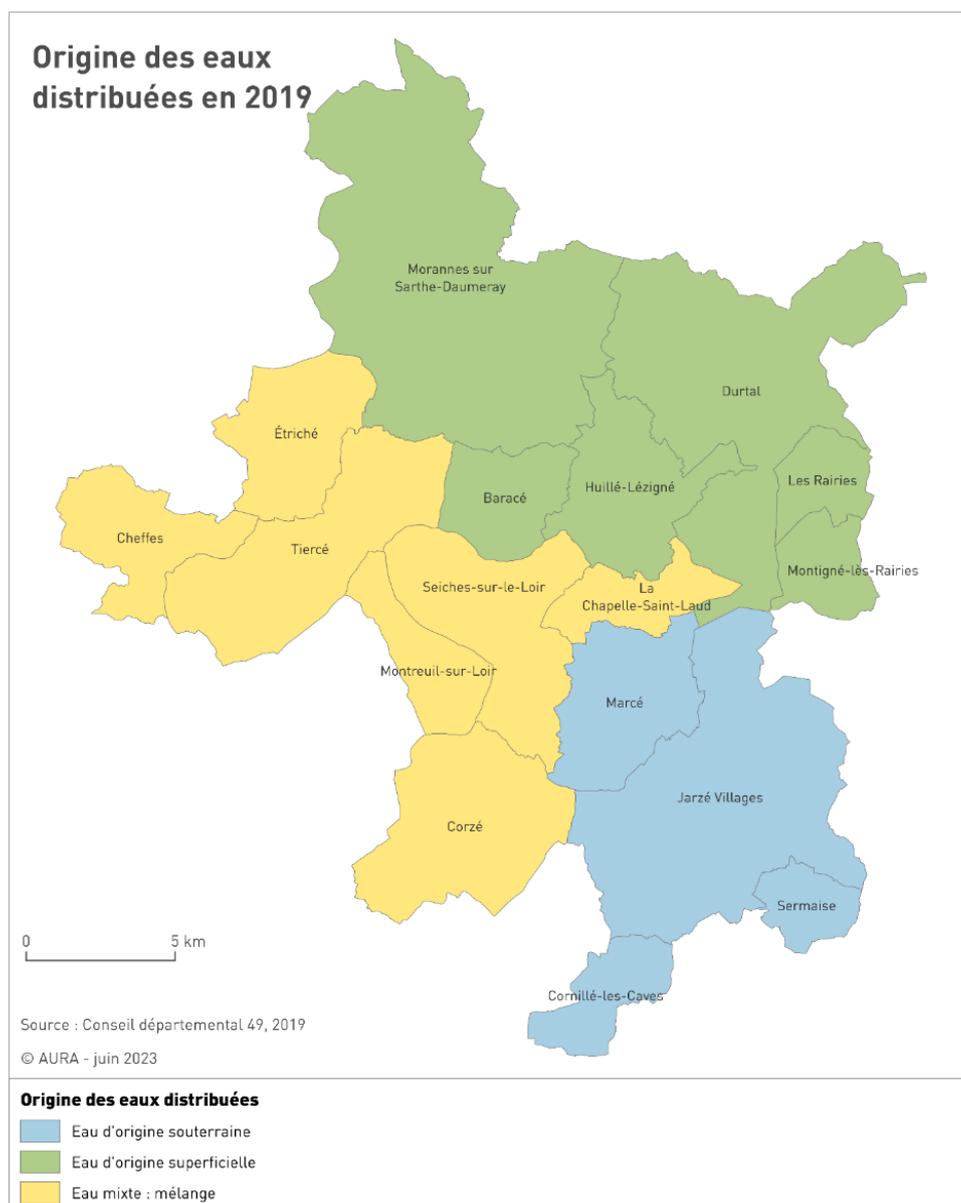
- le **périmètre de protection immédiate (PPI)** : toutes les activités y sont interdites (en dehors de celles qui sont en liaison directe avec l'exploitation du captage). Sa surface est de 1 000 m² en moyenne.
- le **périmètre de protection rapprochée (PPR)** :
Pour les eaux souterraines, l'étendue dépend des caractéristiques hydrogéologiques du secteur (nature de la roche, fissures...), de la vulnérabilité de la nappe et des risques de pollution.

Pour les eaux de surface, l'étendue, de quelques kilomètres en amont du captage, est définie sur la base d'un temps de transfert des pollutions. Les activités y sont réglementées, voire interdites.

- **le périmètre de protection éloignée (PPE)** renforce le précédent contre les pollutions permanentes ou diffuses, à des distances plus éloignées du lieu de captage, mais il n'est que facultatif.



En 2019, pour 6 communes du nord-est se sont des eaux d'origine superficielle qui ont été distribuées. Une eau d'origine souterraine a été distribuée à 4 communes du sud-est et 7 communes ont été alimentées par une eau d'origine mixte (superficielle et souterraine).



L'alimentation en eau potable de la Communauté de communes d'Anjou Loir et Sarthe est gérée par **le Syndicat d'eau de l'Anjou**. Il a été créé le 1^{er} janvier 2018 par les Communautés de communes d'Anjou Bleu Communauté, d'Anjou Loir et Sarthe, de Loire Layon Aubance et des Vallées du Haut-Anjou.

@aura 2023

Les Unités de Distribution d'Eau potable (UDI)

Elles correspondent à une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Le territoire est desservi par 6 UDI :

- unité de distribution de Cornillé : elle dessert, sur le territoire, la commune de Cornillé-les-Caves ;
- unité de distribution de Jarzé : elle dessert les communes de Jarzé Villages, Sermaise et Marcé ;
- unité de distribution de Seiches : elle dessert les communes de Corzé, Seiches-sur-le-Loir et la Chapelle-Saint-Laud ;
- unité de distribution de Durtal : elle dessert les communes du territoire de Baracé, Huillé-Lézigné, Durtal, Les Rairies et Montigné-lès-Rairies ;
- unité de distribution de Morannes : elle dessert, sur le territoire, la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray ;

- unité de distribution de Tiercé : elle dessert sur le territoire les communes de Cheffes, Tiercé, Etriché et Montreuil-sur-Loir.

Jusqu'en 2020, la distribution de l'eau était assurée par 4 exploitants :

- par la Saur (Société d'Aménagement Urbain et Rural), pour 2 UDI : Morannes, Tiercé ;
- par Véolia, pour 1 UDI : Durtal ;
- par Suez pour 2 UDI, qui sont Seiches et Jarzé ;
- par la STGS (Société de Travaux, Gestion et Services), pour 1 UDI : Cornillé.



Depuis 2020, la distribution est assurée par la Saur uniquement sur l'ensemble de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, pour une durée de 10 ans (jusqu'en 2030).

Le tableau suivant synthétise, par commune, la commune de prélèvement, le réseau auquel elle appartient, la structure chargée de la distribution, ainsi que la structure compétente en eau potable.

Gestion de l'eau potable par commune de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Commune	Réseau (= UDI)	Distribution	Maître d'ouvrage
Baracé	Durtal	Saur	Syndicat d'eau d'Anjou
La Chapelle-Saint-Laud	Seiches		
Cheffes	Tiercé		
Cornillé-les-Caves	Cornillé		
Corzé	Seiches		
Durtal	Durtal		
Etriché	Tiercé		
Huillé-Lézigné	Durtal		
Jarzé Villages	Jarzé		
Marcé	Jarzé		
Montigné-les-Rairies	Durtal		
Montreuil-sur-Loir	Tiercé		
Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Morannes		
Les Rairies	Durtal		
Seiches-sur-le-Loir	Seiches		
Sermaise	Jarzé		
Tiercé	Tiercé		

© aura – Source : ARS Pays de la Loire 2021, RPQS Syndicat d'eau de l'Anjou, 2021

QUANTITE DE L'EAU POTABLE

En 2019, 2 060 712 m³ d'eau ont été consommés sur le secteur nord-est du Syndicat de l'eau d'Anjou (qui comprend la CC ALS mais également Brissarthe, Contigné, Miré et Sceaux-d'Anjou), contre 1 979 395m³ en 2021. La consommation d'eau potable a donc diminué d'environ 4%.

En 2021, l'indice linéaire des pertes en réseau était de 1,19 m³/jour/km. Il était de 1,01 m³/jour/km en 2019.

Des échanges existent entre collectivités : la CU Angers Loire Métropole, la CC Baugeois Vallée, ainsi que le secteur de Bierné du Syndicat de l'eau d'Anjou dont fait également partie la CC ALS. Ces connexions permettent de sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

3 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La structure en charge du traitement sur la CC ALS est le Sivert de l'est Anjou (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte, quant à elle, est réalisée par 3RD'Anjou, le Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou. Ce syndicat fait partie des 5 structures adhérentes du Sivert de l'est Anjou.

La gestion des déchets est structurée **autour d'un ensemble d'équipements composés de trois déchetteries sur la Communauté de communes** (Durtal, Seiches-sur-le-Loir, Tiercé). Les autres déchetteries les plus proches se localisent à Châteauneuf-sur-Sarthe ainsi qu'à Loire-Authion.

Les équipements présents sur le territoire sont : un centre de transfert des déchets à Tiercé (pour les ordures ménagères et assimilées), un centre de tri des déchets à Seiches-sur-le-Loir et trois Installations de stockage des déchets inertes (ISDI), dont deux à Durtal et un à Tiercé (échéance en février 2023).

Déchetteries sur le territoire de la CC ALS

Nom de la déchetterie	Déchetterie de Durtal	Déchetterie de Tiercé	Déchetterie de Seiches-sur-le-Loir
Mode de gestion	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service

© aura – Source : Département de Maine-et-Loire, 2021

Déchetterie de Seiches-sur-le-Loir



@aura 2023

Centres de tri sur le territoire de la CC ALS

Nom du centre de tri	Date d'ouverture	Type d'installation	Mode de gestion	Capacité réglementaire
Centre de tri de Seiches-sur-le-Loir	01/01/2011	DMA	Gestion privée (Paprec France)	120 000t

© aura – Source : TEO Pays de la Loire, 2022

Centre de tri des déchets à Seiches-sur-le-Loir



@aura 2023

Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la CC ALS

Nom de l'ISDI	Maître d'ouvrage	Date d'autorisation	Date d'échéance de l'exploitation prévue	Capacité annuelle disponible (tonnes)	Capacité totale (tonnes)
ISDI Sictom Durtal (La Malicornière)	3RD'Anjou	19/05/2009	01/05/2029	8 000	45 000
ISDI Durtal (La Carrière)	Brangeon service	31/03/2010	01/03/2030	6 000	80 000
ISDI de Tiercé	Camille JUGE	20/02/2008	01/02/2023 !	16 800	150 000

© aura – Source : TEO Pays de la Loire, 2023

Installation de valorisation des biodéchets sur le PMLA

Nom de l'installation	Plateforme de compostage de Tiercé
Date d'ouverture	01/01/1999
Mode de gestion	Gestion privée
Maître d'ouvrage	Brangeon recyclage
Capacité réglementaire	25 000t
Présence de déconditionneur	Oui
Présence d'hygiéniseur	Oui

© aura – Source : TEO Pays de la Loire, 2023

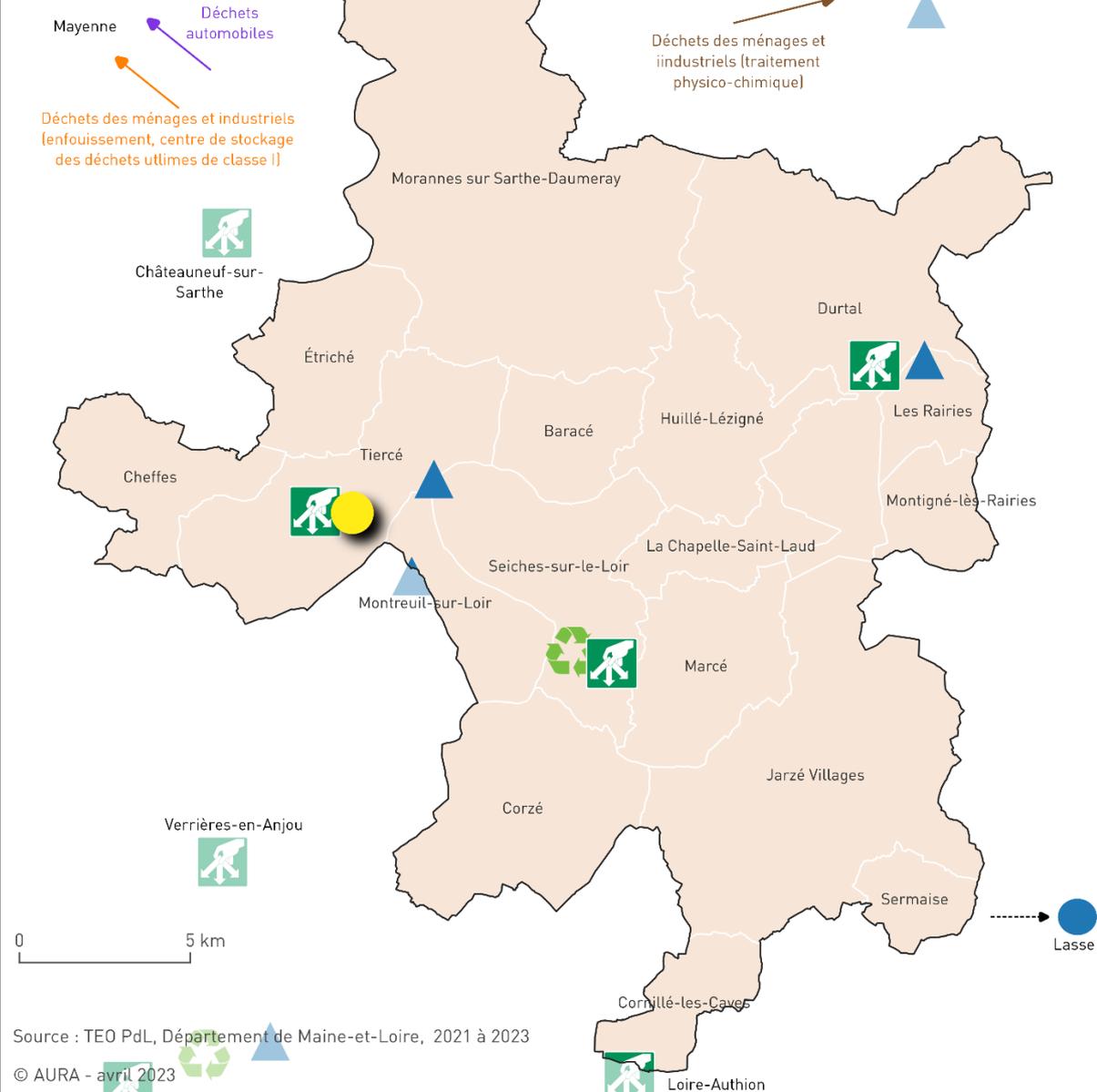
Unité de valorisation énergétique (UVE) la plus proche de la CC ALS

Nom de l'installation	UIOM de Lasse Salamandre
Date d'ouverture	08/01/2004
Mode de gestion	Marché de prestation de service
Maître d'ouvrage	SIVERT de l'Est Anjou
Capacité réglementaire	120 000t

© aura – Source : TEO Pays de la Loire, 2022

En 2023, il n'y a pas de recycleries sur le territoire de la CC Anjou Loir et Sarthe.

Installations de valorisation des déchets



Source : TEO PdL, Département de Maine-et-Loire, 2021 à 2023

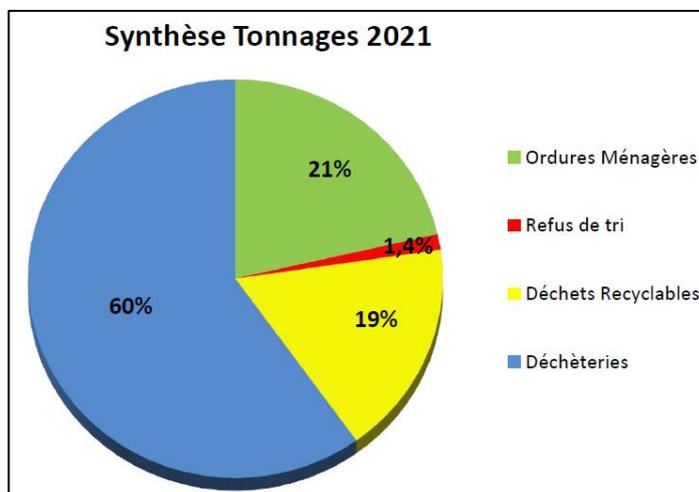
© AURA - avril 2023

-  Unité de valorisations énergétiques (UVE)
-  Déchetterie
-  Centre de tri
-  Installation de valorisation de biodéchets
-  Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Tonnages collectés en 2021 (sur le territoire du SITCOM, donc plus large que la CC ALS)

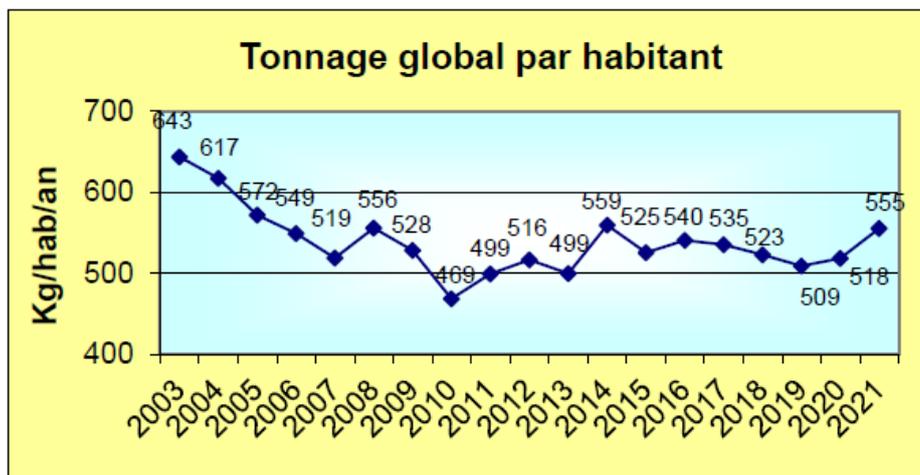
La collecte des ordures ménagères résiduelles représente 6 031 T soit 118kg/habitant, les emballages recyclables et papiers 2 888 T soit 56kg/habitant, le verre 2 425 T soit 47kg/habitant. Les déchetteries ont collecté, quant à elles, 17 053 T soit 334kg/habitant.

Le total de déchets collectés est de 28 397 T soit 555kg/habitant.



© aura – Source : SICTOM Loir et Sarthe, rapport annuel 2021

Evolution des tonnages depuis 2003 sur le SICTOM Loir et Sarthe

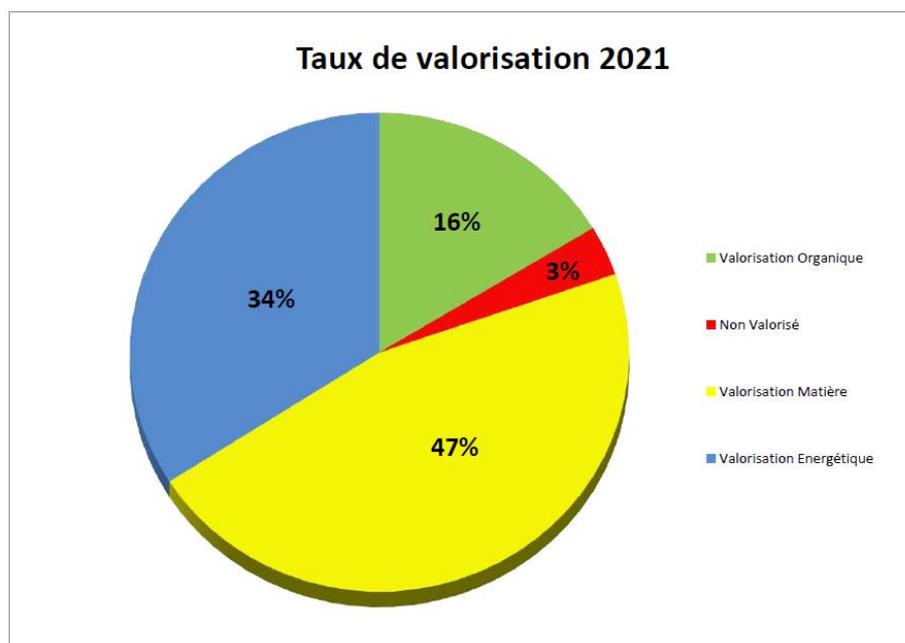


© aura – Source : SICTOM Loir et Sarthe, rapport annuel 2021

Depuis 2019, le tonnage global par habitant a tendance à croître, alors qu'il était relativement stable auparavant.

La valorisation

Le taux de valorisation atteint les **97 %**.



© aura – Source : SICTOM Loir et Sarthe, rapport annuel 2021

Démarche de réduction des déchets

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » depuis 2015, le SICTOM Loir et Sarthe a conventionné entre 2017 et 2019 sur un « Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire » (CODEC) avec l'ADEME. Après avoir atteint les objectifs fixés, le SICTOM a souhaité poursuivre ses efforts en matière de prévention des déchets afin de réduire leur production sur le territoire. En 2021, il a donc été question de continuer la plupart des dispositifs mis en place dans le cadre du CODEC :

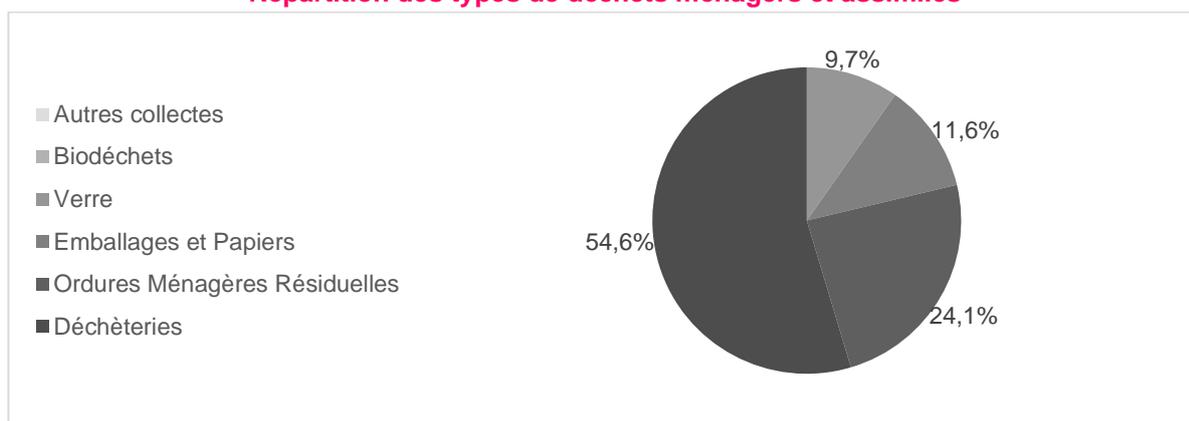
- les subventions d'aide à l'achat de broyeurs thermiques pour les particuliers,
- la sensibilisation au broyage et au compostage en déchèteries,
- le prêt de gobelets réutilisables pour les collectivités et associations,
- l'aide à l'achat de couches lavables pour les particuliers et les établissements,
- le développement des couches lavables dans les structures de la petite enfance du territoire.

Chiffres uniquement de la CC Anjou Loir et Sarthe

En 2021, le territoire a produit 12 675 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés, dont :

- 3 058 t d'ordures ménagères résiduelles (24,1 %) ;
- 1 464 t d'emballages et papiers (11,6 %) ;
- 1 230 t de verre (9,7 %) ;
- 6 922 t issues des déchetteries (54,6 %).

Répartition des types de déchets ménagers et assimilés



© aura – Source : Terristiry - 2021

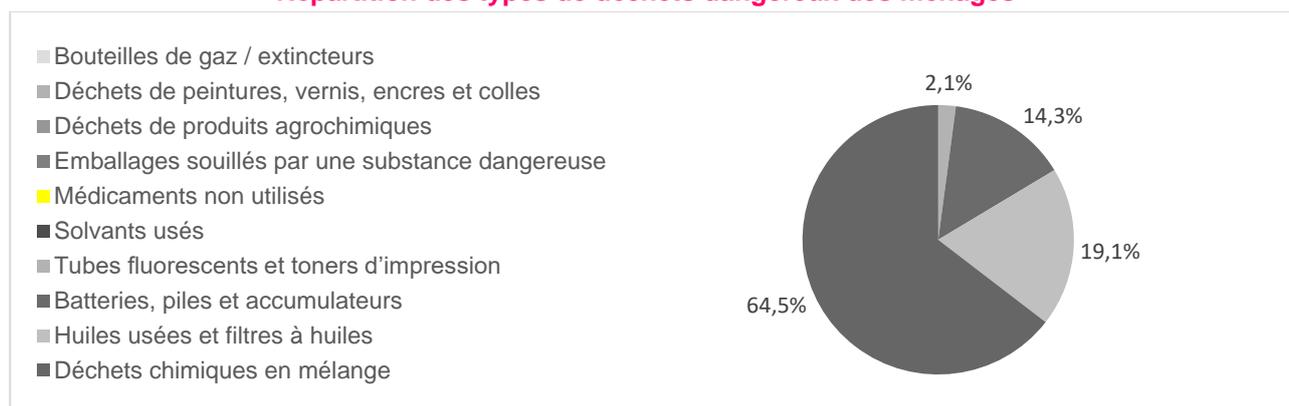
En 2021, selon les estimations de TEO, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés a été de **452 kg/habitant**, dont :

- 44 kg de verre ;
- 52 kg d’emballages et papiers ;
- 109 kg d’ordures ménagères résiduelles ;
- 247 kg en déchetteries.

Cette même année, 47 tonnes de déchets dangereux des ménages ont été collectés en déchetteries sur la CC ALS (hors amiante et déchets d’équipements électriques et électroniques). Parmi ces 47 tonnes, sont comptés :

- 30,4 tonnes de déchets chimiques en mélange (64,5 %) ;
- 9 tonnes d’huiles usées et de filtres à huiles (19,1 %) ;
- 6,7 tonnes de batteries, de piles et accumulateurs (14,3 %) ;
- 1 tonne de tubes fluorescents et toners d’impression (2,1 %).

Répartition des types de déchets dangereux des ménages



© aura – Source : Terristiry - 2021

